



1003740001

DATE DEPOT : 2010-04-29

NUMERO DE DEPOT : 37400

N° GESTION : 2007B24063

N° SIREN : 501106520

DENOMINATION : WEBEDIA

ADRESSE : 5 rue De Douai 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/12/23

TYPE D'ACTE : DECISION DU PRESIDENT

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

(EA dep le 15.04.13)

WEBEDIA

Société par actions simplifiée
Capital social : 104.634 euros
Siège Social : 5 rue de Douai, 75009 Paris
RCS Paris B 501 106 520

07/12/09

DECISION DU PRESIDENT

DP 23/12/09 AV

EN DATE DU

23 décembre 2009 06

Monsieur Cédric Sire, en qualité de Président de la société Webedia (la "Société"), rappelle au préalable qu'à la suite de la réunion en Assemblée Générale en date du 27 février 2009 :

- 14.568 ABSA 2009 B2 d'une valeur nominale de un euro chacune ont été émises et intégralement souscrites par les personnes suivantes : Commerce de Paris
I M R
29 AVR. 2010
N DE DEPOT 776
 - Ventech Capital III à hauteur de 9.396 ABSA 2009 B2 ;
 - XAnge Capital à hauteur de 2.586 ABSA 2009 B2 ;
 - FCPI Capital Croissance à hauteur de 1.371 ABSA 2009 B2 ;
 - FCPI Objectif Innovation Patrimoine à hauteur de 1.215 ABSA 2009 B2 ;
- Qu'à chaque ABSA 2009 B2 sont attachés des BSA Ratchet, et des BSA Tranche 2 permettant de souscrire à des ABSA 2009 nouvelles B2 auxquelles sont attachés des BSA Ratchet ;
- tous pouvoirs ont été conférés au Président à l'effet notamment de rendre définitive les augmentations de capital décidées conformément aux termes des quatrième et cinquième résolutions de l'Assemblée Générale en date du 27 février 2009.

Le Président indique que chacun des titulaires d'ABSA 2009 ont remis un courrier et un bulletin de souscription par lequel ils ont déclaré exercer leurs BSA Tranche 2 et souscrire aux actions nouvelles B2 auxquelles ils ont droit et libérer le versement correspondant du prix de souscription, soit un montant total de 2.000.186,40 euros, par versement en numéraire.

Ainsi, au vu des lettres d'exercice par lesquelles FCPR Ventech Capital III, XAnge Capital, FCPI Capital Croissance et FCPI Objectif Innovation Patrimoine déclarent libérer un montant total de 2.000.186,40 euros, le Président :

- constate que l'intégralité des BSA Tranche 2 attachés aux 14.568 ABSA 2009 B2 d'une valeur nominale d'un euro chacune ont été exercés par les titulaires des BSA Tranche 2,
- constate, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 14.568 euros par l'émission de 14.568 actions nouvelles de préférence de catégorie B2 d'une valeur nominale de 1 euro,
- décide de modifier en conséquence l'article des statuts de la Société relatif au capital social qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 5 - Montant - Composition - Apports

(a) Montant - Le capital social est de 104.634 euros.

Il est divisé en 104.634 Actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, souscrites et intégralement libérées.

(b) Composition - Les Actions de la Société sont divisées en :

- 37.000 actions de préférence de catégorie A (les «Actions A»), les titulaires d'Actions A étant désignés les «Associés A»,*
- 12.584 actions de préférence de catégorie B1 (les «Actions B1»), les titulaires d'Actions B1 étant désignés les «Associés B1»,*
- 55.050 actions de préférence de catégorie B2 (les «Actions B2»), les titulaires d'Actions B2 étant désignés les «Associés B2»,*
- 0 actions ordinaires (les «Actions O»), les titulaires d'Actions O étant désignés les «Associés O».*

(paragraphes inchangés)

(vi) Le 23/12/09, la Société a procédé à une augmentation du capital social d'un montant de 14.568 euros par la création de 14.568 actions de préférence de catégorie B2 nouvelles d'une valeur nominale d'un euro, souscrites par les Associés B par l'exercice des BSA Tranche 2 2009 attachés à leurs actions."

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Paris, le 23/12/09



Le Président
Monsieur Cédric Sire



Enregistré à : SIE PARIS 9EME OUEST

Le 20/04/2010 Bordereau n°2010/439 Case n°45

Ext 4237

Enregistrement : 375 € Pénalités : 43 €

Total liquide : quatre cent dix-huit euros

Montant reçu : quatre cent dix-huit euros

L'Agence

Pascale DJAMBAZIAN
Agente administrative principale des Impôts